

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil six, le 31 mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 25 mars, se sont réunis en Salle du Conseil d'ANTOINGT, sous la Présidence de M. BORY Hubert, Maire.

31 mars 2006

Présents : BORY Hubert, Maire, LIANDIER Jacques, GIAT Didier, Adjoint au Maire, FIGUEIREDO Analio, MONIER Robert, TERRANOVA Philippe, QUIQUANDON Jean-François, NABAIS José.

Absents : DENUIT Gérard (pouvoir à J. NABAIS), RENARD Dominique (pouvoir à R. MONIER).

Secrétaire de séance : Didier GIAT.

Plan de zonage - Approbation du rapport et des conclusions du Commissaire-Enquêteur :

Le maire rappelle que le plan de zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique du 2 février au 4 mars 2006.

Le rapport et les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur étant parvenues en mairie, le maire invite les conseillers à se prononcer en vue de la suite à donner à la procédure.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

- approuve le rapport, les conclusions et le plan de zonage qui ne comporte aucune modification par rapport au projet initial,
- précise que le dossier et ampliation de la présente délibération seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Issoire et au Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand
- autorise le maire à prendre l'arrêté rendant publique la délimitation du zonage d'assainissement sur le territoire communal,
- ajoute que cet arrêté sera affiché pendant un mois aux emplacements habituels.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Hubert BORY

Reçu à la Mairie
d'ISSOIRE. le


- 4 AVR. 2006



Mazerat
Ech 1/2000



LEGENDE

 Assainissement collectif (existant ou futur)

Toute habitation située à l'extérieur des zones d'assainissement collectif relève de l'assainissement non collectif

*Dispositif d'assainissement réalisé en domaine privé à la charge du propriétaire et, dans la plupart des cas, selon les techniques de l'assainissement individuel

Le Bourg
Ech 1/2000



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

SIVOM de la Région d'ISSOIRE
COMMUNE DE ANTOINGT



CARTE DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Le 24/02/2006
Bureau d'études - Assainissement - Environnement
Valorisation Agricole - Suivi Agronomique
opqibi
N° 05 06 1733
SESAER

Dessiné par : Laurent TOURNEMIRE
Le : 01.12.2005
Modifié le :
Ech : 1/10000

